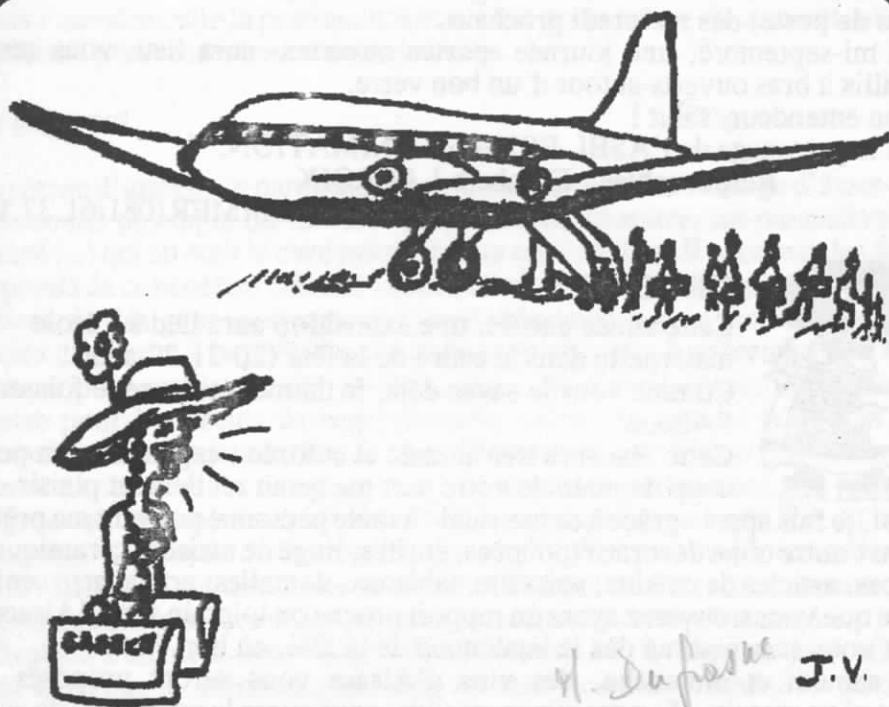


L'AMAJOIE

Feuillet d'info mensuel publié pour la communauté Ernageoise
édité avec l'aide de l'ASBL Ernage Animation

N° 196 du 10 juillet 1993



Editeur responsable : José JACOBS drève de Linoy, 6 - 5030 Ernage

Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT

Distribution : Eugène DEHOUX, Colette et Serge JORIS, Elisabeth LACROIX

Robert NOEL, Marie-Christine SCHÜMMER, Roland THOMAS

Les insertions pour le prochain numéro doivent parvenir avant le 20 du mois,

Parait le premier samedi du mois sauf au mois d'août.



Amis lecteurs,

Les vacances sont toutes proches. Vous aurez enfin le temps de lire, du moins je l'espère, car je vous attends à la bibliothèque d'ERNAGE ouverte tous les mercredis de 18 h.30 à 19 h.30, même pendant les vacances scolaires.

Lire est aussi nécessaire et bénéfique pour l'esprit que la pratique d'un sport. Lire, c'est s'évader un peu, rêver, imaginer, c'est permettre à notre corps une certaine détente plus que salutaire en cette époque stressante.

Alors, Ernageois, secouez-vous un peu, ne restez pas rivés à votre poste de télévision, vos yeux souffriront moins devant un livre que devant un écran.

Chaque mois, achat de livres Belgique-Loisirs et B.D.

Plus vous serez nombreux, plus le stock de livres se renouvellera.

Je vous donne rendez-vous, rue Eugène Delvaux (local en face de l'ancien bureau de poste) dès mercredi prochain.

A la mi-septembre, une journée «portes ouvertes» aura lieu, vous serez accueillis à bras ouverts autour d'un bon verre.

A bon entendeur, salut !

Sous le patronage de l'ASBL ERNAGE ANIMATION.

Responsables : Elisabeth LACROIX

Marie-Christine SCHUMMER (081/61.37.12)



URGENT !

Cette année encore, une exposition aura lieu à l'école maternelle dans le cadre de la fête (20-21-22 août).

Comme vous le savez déjà, le thème retenu cette fois est l'Alsace.

Cette fête sera très animée et colorée ; cependant, un petit coup de main de votre part me ferait réellement plaisir.

Aussi, je fais appel - grâce à ce mensuel - à toute personne pouvant me prêter l'un ou l'autre objet décoratif (poupées, étoffes, linge de maison, céramiques, faïences, articles de cuisine, vaisselle, tableaux, dentelles, artisanat.... enfin tout ce que vous trouverez ayant un rapport proche ou lointain avec l'Alsace).

Tout vous sera restitué dès le lendemain de la fête, en bon état.

Les samedi et dimanche, des vins d'Alsace vous seront proposés en dégustation gratuite. Si vous aimez ces vins, vous aurez la possibilité de vous approvisionner à prix défiant toute concurrence.

Cette exposition est un + culturel en regard des fêtes organisées par les villages voisins. Aussi, j'espère que la fréquentation sera encore plus marquée que les années précédentes. Venez nombreux, vous ne serez pas déçus.

Pour toute proposition d'aide, veuillez téléphoner après 20 heures au 081/61.37.12.

Pour le Comité des Fêtes, Marie-Christine SCHUMMER.



a.s.b.l.

Les 20, 21 et 22 août, nous rencontrerons donc l'Alsace, sa gastronomie, ses vins, son folklore, son artisanat, ses cigognes, ses géraniums. Vous retrouverez tout cela à la «petite école» où Christine

SCHUMMER nous prépare une exposition comme elle sait si bien le faire ; vous pourrez déguster des plats alsaciens avec les vins adéquats au restaurant où Pol et Nicole JEANDRAIN et Michelle DE WOLF vous accueilleront avec leur professionnalisme habituel. Mais, en plus de tout cela, vous pourrez voir et toucher de vrais Alsaciens et Alsaciennes qui viendront faire connaître leur folklore samedi et dimanche dans tout le village.

Nous aurons, en effet, le plaisir d'accueillir une harmonie et un groupe folklorique des environs de Ribeauvillé ; ils arriveront chez nous le samedi après-midi et repartiront le dimanche en soirée, ce qui veut dire que nous logerons environ 35 personnes pendant une nuit. Si, pour une grande partie de ces alsaciens, nous avons déjà trouvé des lits chez les habitants d'Ernage, il nous en reste encore quelques-uns à loger ; nous lançons donc un appel aux familles qui auraient une ou plusieurs chambres libres pour cette nuit du samedi au dimanche (tél. Michelle DE WOLF 61.06.12).

Si l'Alsace sera le fil conducteur de cette 21ème Rencontre, il y aura bien entendu d'autres activités en-dehors du thème comme vous pourrez vous en rendre compte dans le programme en fin d'article.

A retenir, trois occasions pour les Ernageois de s'affronter non plus pour l'honneur de la rue mais pour sa gloire personnelle :

-pendant la soirée Oberbayern du vendredi, concours du buveur le plus rapide de la chope d'un demi litre. Bon entraînement.

-un circuit pour voitures téléguidées où chacun pourra tester ses qualités de pilote en essayant de réaliser le tour le plus rapide ; début le samedi à la cure, fin le dimanche.

-les combats de Sumo ; le dimanche sous chapiteau, à plusieurs moments différents, vous pourrez revêtir la tenue énorme du Sumo (lutte japonaise) pour essayer de renverser votre adversaire.

A ne pas manquer pour tous ceux qui aiment rire.

N'oublions pas le concours de play-back où un maximum d'Ernageois sont attendus chez Marie-Aurore (61.31.88) pour l'inscription et les renseignements (le plus tôt sera le mieux).

Pour organiser tout cela, nous avons bien sûr besoin de beaucoup de bonnes volontés. Les responsables d'activités cherchent du personnel pour leur planning ; n'attendez pas que l'on vienne vous chercher, faites le premier pas ; nous n'avons matériellement pas le temps de voir tout le monde, nous comptons donc sur vous pour nous aider au maximum. Rassurez-vous, il y en a pour tous les goûts et le plus petit coup de main sera accueilli à bras ouverts.

D'autre part, nous espérons que, comme les années précédentes, vous

réservez bon accueil aux courageux qui se présenteront chez vous avec les listes de souscriptions.

Pour terminer, je vous rappellerai la «nominette»; elle sera mise en vente à partir de la réunion du 13 août au prix de 300 F. pour les adultes et de 150 F. pour les enfants de 12 à 14 ans.

Pour rappel, il faut au moins 6 h. de prestations pour pouvoir l'acheter et elle donne droit non seulement aux entrées gratuites à tous les spectacles, mais aussi à la participation à la soirée «Nominettes» qui aura lieu le 23 octobre.

D'avance merci à tous et à toutes.

POUR ERNAGE RENCONTRE, Michel DUFRASNE.

PROGRAMME

** ** *

Vendredi 20 août 1993

- 
- 
- 19h30 : Vernissage de l'exposition:
«L'Alsace artisanale et gourmande»
 - 20h00 : Dépôt de fleurs au monument
Inauguration officielle - Vin d'honneur
 - 21h00 : Bal de la Rencontre avec la formation bavaroise
«Die Lustige Tiroler Kapelle»
 - 22h30 : Concours du buveur le plus rapide (1/2 litre)
 - 02h00 : Clôture avec «Promoscène»

Samedi 21 août 1993

- 10h00 : Concours de voitures téléguidées
- 13h00 : Concours de Play-Back : éliminatoires
- 20h00 : Concours de Play-Back : finales
- 22h00 : Bal de la Jeunesse avec «Promoscène»

Dimanche 22 août 1993

- 
- 
- 08h30 : Sortie du char avec «Joseph et Mathilde»
 - 11h00 : Grand-Messe
Concentration VW avec courses modèle réduit
 - 12h00 : Apéritif avec danses alsaciennes
1ère manche «SUMO»
 - 14h00 : Cortège folklorique : char fleuri, Joseph et
Mathilde, Harmonie et danseurs alsaciens, géants de
Mont-St-Guibert, Fine de Siroux, Les Vis chapias,
Houbert de Statte.
 - 15h00 : 2ème manche «SUMO»
 - 17h00 : Danses alsaciennes sous chapiteau
 - 17h30 : Remise des prix VW
 - 18h00 : 3ème manche «SUMO»
 - 21h00 : Bal avec «Promoscène»
 - 22h30 : 4ème manche «SUMO»



PLAINE DE VACANCES ERNAGE 93

Presbytère, rue de l'Europe.

Pour la 14^{ème} fois, la plaine va de nouveau animer les rues du village du 9 au 27 août.

Les Animateurs sont prêts à faire de vos enfants, durant ces 3 semaines, des «cracs» pour qui la vie en société, l'écoute, le respect des autres, l'épanouissement artistique et social ne seront plus que la routine habituelle : très tonifiante pour l'année scolaire prochaine.

La plaine n'est pas une garderie, mais un espace complémentaire de développement de l'enfant au milieu familial, scolaire et habituel.

Les animateurs sont des jeunes formés : la semaine après Pâques, une dizaine d'entre-eux ont suivi un camp de formation, très enrichissant à leur avis, donné par un animateur de la S.N.A.P.J.

A la plaine, vos enfants sont en sécurité et actifs.

Quand ils ont autant de vacances, malgré la TV, MINTENDO et autres jeux modernes, les enfants s'ennuient chez eux. La rencontre et le contact avec les autres sont ce que l'on a trouvé de mieux pour relancer leur imagination et leur entrain.

Tous sont les bienvenus et les problèmes de chacun, tant financiers que psychologiques ou d'organisation, seront rencontrés si vous venez m'en parler en toute franchise et discrétion.

Que rien ne vous empêche de mettre vos enfants à la plaine, voilà en résumé notre devise.

Cette année, contrairement aux autres, nous avons privilégié le prix unique de 80 F. la journée par enfant, prix déjà pratiqué dans de nombreuses plaines; certains demandent même 100 F !

Les frais augmentent et les subsides se stabilisent. Tout le monde sait combien la vie est chère actuellement.

Détails pratiques maintenant.

La plaine se déroulera de 9 à 16 heures. Dans la matinée, un «10 heures» sera distribué. A midi, soupe ou collation. Les enfants qui dînent doivent apporter leur picnic. Après-midi, recollation.

Une garderie sera assurée de 8.30 h à 9 h et de 16 à 17 h.

Il y aura «bassin» tous les vendredis.

Un mini camp la 3^{ème} semaine pour ceux qui le désirent et une fête de fin de plaine le vendredi 27 août «pas piquée des vers». En effet, au programme, «Andriorix et ses Gaulois» qui, après une longue tournée à travers le monde, nous revient avec un répertoire toujours aussi bon des années 60 - un souper démocratique et une soirée inoubliable car, le thème de cette plaine étant «Le cirque», vous allez voir ce que l'on va vous demander !

Rendez-vous tous le 9 août à 9 heures, à la cure, rue de l'Europe.

Bonnes vacances jusqu'alors à tous.

Les Animateurs.

Pour tout contact ou renseignement :
Monique LACROIX - JACQMIN
215, chaussée de Wavre - ERNAGE
Tél. 081/61.20.07



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

Section n° 30 à ERNAGE

Permanence : Rue Omer Pierard 124

En juillet : les mardis 6 et 20 de 16 à 19 h.

En août : les mardis 3 et 17 de 16 à 19 h.

En septembre : les permanences des mardis 7 et 21 seront supprimées et remplacées par une séance unique le mardi 14 de 15 à 19 heures.

DES DEMARCHES INDISPENSABLES

Fin juin, une étape importante pour de nombreux jeunes qui termineront leurs études et s'apprentent à entrer dans la vie professionnelle. L'école est finie... les démarches commencent !

Car, pour être en ordre avec la sécurité sociale, pour se lancer sur le marché de l'emploi, le calendrier des formalités à accomplir est exigeant : des délais doivent être impérativement respectés.

LES JEUNES ET LA SECURITE SOCIALE : S'INFORMER.

Mutuelle : comment rester en règle ?

Dans la majorité des cas, votre mutualité ne manque pas de vous informer des démarches à entreprendre pour conserver vos droits en assurance maladie-invalidité. Rappelons les grandes lignes de la réglementation en vigueur qui concerne plus particulièrement les jeunes qui restent à charge de leurs parents et ceux qui doivent s'inscrire personnellement à la mutualité.

Jeunes de moins de 25 ans

A. Tant qu'ils continuent leurs études, en étant régulièrement inscrits dans un enseignement de plein exercice, ce qui donne droit aux allocations familiales, ils restent « personnes à charge » et sont inscrits dans le carnet de mutuelle de leur père ou de leur mère (celui qui ouvre le droit).

B. Lorsqu'ils cessent leurs études :

1. Ils (elles) s'inscrivent comme apprentis (classes moyennes), et en général jusqu'à l'âge de 21 ans, pour autant que leur salaire d'apprenti soit inférieur à 9.020 F. par mois, ils restent à charge de la mutuelle de leur père ou mère qui continuent à bénéficier des allocations familiales.

2. Ils (elles) suivent un enseignement à horaire réduit et sont inscrits dans

un C.E.H.R. (Centre d'Enseignement à Horaire Réduit). Ici, le maintien du droit aux allocations familiales est une matière complexe. (Il convient de s'informer auprès du service social de la mutuelle et auprès du C.E.H.R.). En ce qui concerne la mutuelle, l'élève du C.E.H.R. reste à charge de la mutuelle de son père ou de sa mère, si les parents gardent le droit aux allocations familiales.

3. Ils (elles) s'incrivent comme «demandeurs» d'emploi au FOREm (Wallonie) ou à l'ORBEm (Bruxelles) (emporter sa carte d'identité et l'attestation de fin d'études).

Dans beaucoup de bureaux régionaux du FOREm ou de l'ORBEm, l'inscription des jeunes est collective. Il suffit donc de téléphoner pour demander quel jour elle a lieu. Le FOREm ou l'ORBEm enverront ou remettront au jeune une attestation qui est destinée à la mutuelle. Le jeune reste à charge de la mutuelle de son père ou de sa mère pendant la durée de son «stage d'attente» (période entre l'inscription comme demandeur d'emploi et le moment où il reçoit des allocations d'attente).

A partir de la fin de ce stage, le jeune devient titulaire de sa mutuelle et c'est l'attestation délivrée par le FOREm ou l'ORBEm qui lui sert de document pour l'affiliation à la mutuelle.

4. Ils (elles) trouvent un emploi déclaré avec contrat d'emploi. Dès ce moment, ils (elles) deviennent titulaires pour la mutuelle. En temps utile, ils (elles) rentreront à la mutuelle le bon de cotisation que leur délivre leur employeur.

5. Pendant la durée du service militaire, l'assurance soins de santé est interrompue. Il faut remettre à la mutuelle l'attestation de début et de fin de service militaire. En cas de problème de santé, c'est l'armée qui fait soigner et paie.

Jeunes de 25 ans et plus

Ils cessent d'être «personne à charge» de leur père ou mère. Ils deviennent titulaires et doivent donc, dès le moment où ils ont atteint l'âge de 25 ans, aller s'inscrire à la mutuelle (en emportant avec eux le carnet de mutuelle sur lequel ils sont inscrits comme personne à charge). Ils se trouvent en général dans une des trois situations suivantes :

1. Il ou elle a 25 ans mais continue des études supérieures.

L'étudiant de + de 25 ans qui poursuit en Belgique un enseignement de 3ème niveau dans un établissement de cours du jour, va devenir titulaire et payer une cotisation personnelle au tarif étudiant isolé ou comme étudiant chef de ménage.

2. Il ou elle a 25 ans ou plus et entame directement sa vie active (inscription à l'ORBEm ou au FOREm, recherche d'un emploi, etc, voir point 3 ci-dessus).

3. Il ou elle a 25 ans ou plus et n'est pas dans une des deux situations qui précèdent, par ex. il ou elle part faire un stage ou des études à l'étranger : il

faut demander à sa mutuelle comment rester en ordre. Il faudra probablement s'inscrire soit dans le cadre de l'assurance continuée, soit dans le cadre P.N.P. (personnes non encore protégées).

RECOMMANDATIONS

a. Il faut éviter d'avoir un «trou» (une période non assurée) en assurance maladie. Etre continuellement couvert d'abord comme personne à charge puis comme titulaire permet d'éviter de devoir faire un «stage» d'attente en soins de santé (période pendant laquelle les soins ne sont pas remboursés) et permet le remboursement des soins.

Attention, les conditions pour être en ordre pour l'invalidité sont différentes. Pour les jeunes femmes qui vont accoucher, c'est très important. Il faut qu'elles s'informent à la mutuelle.

b. La carte d'assurance maladie est annuelle. Cela signifie que, en possession de cette carte, la mutuelle vous rembourse les soins pendant cette période d'un an. Il ne faut pas en déduire que vous êtes automatiquement en règle «d'assurabilité» pendant cette période. Si vous changez de statut professionnel (par ex. si de salarié, vous devenez indépendant) ; si de «personne à charge», vous devenez «titulaire» (étudiant à charge qui devient étudiant titulaire), il est prudent d'exposer votre cas à votre mutuelle.

Eugène DEHOUX.

d'ASNATGIA au village d'ERNAGE

Par l'abbé Joseph TOUSSAINT

(suite)

Les frais du culte

Le produit de la dîme n'était pas pour l'abbaye de Gembloux un bénéfice net. Il devait d'abord servir à couvrir les frais du culte. Il fallait le consacrer en priorité à l'entretien de l'église et du presbytère, ainsi qu'au traitement du curé. En 1459, il fut octroyé au curé d'Ernage 28 sols de rente sur le cortil (jardin) Kockerialmont. Vers 1700, il lui est laissé la jouissance de quatre bonniers de terre, exempts de dîmes. En 1759, sa «compétence», comme on disait alors, était de 355 florins (près de 650 frs-or). Cette somme fut portée à 500 florins à la fin de l'ancien régime.

En 1748, l'abbaye de Gembloux reconstruisit le presbytère d'Ernage, dont le coût fut de 449 florins. D'après la notice laissée à ce propos par l'abbé Eugène Gérard, elle entreprit cette tâche «par sentence provisoire». On doit entendre par là que, consécutivement sans plainte du curé, elle fut contrainte à cette dépense par le jugement préalable à la décision définitive du tribunal.

Les bornages des terres «décimables»

Aussi bien que la détermination des frontières d'une seigneurie, celle des limites des territoires sur lesquels un décimateur plutôt qu'un autre pouvait lever les dîmes donnaient lieu à des contestations. On procédait alors à des bornages.

La table des pauvres

L'abbaye de Gembloux avait également à sa charge l'assistance publique, appelée sous l'ancien régime la table des pauvres. A ce propos, elle affecta, sans doute au XV s., une rente de trois setiers et demi de seigle sur la cense Delvaux. (Le muid, de six setiers, valait alors de 8 à 12 1/2 sols).

Mais l'aumône, elle la pratiquait surtout à la porte même du couvent, où elle distribuait généreusement argent et vivres.

Le patronat

Le patron d'une église paroissiale ou d'un autre bénéfice à charge d'âmes était la personne physique ou morale (un prélat, un chapitre, un monastère, un prieuré ...) qui en était le curé primitif ou le curé en titre. Il percevait les fruits temporels de ce bénéfice. Mais il lui incombait une double obligation, celle tout d'abord de désigner le vicaire qui le remplacerait auprès des fidèles, celle ensuite d'assurer à ce prêtre une subsistance décente. Il présentait son élu à l'évêque pour que le pasteur de fait reçoive du chef diocésain la juridiction requise pour l'exercice de son ministère sacré. Au vicaire perpétuel, les paroissiens accordaient le titre de curé. Dans les actes officiels de l'abbaye de Gembloux, comme les comptes, il n'est pas nommé autrement. La «portion congrue» ou «compétence» de ces vicaires perpétuels varia très fort au cours des temps. Le concile de Trente, le pape Pie V, des synodes s'en occupèrent. Au XVIII s., on vit des curés rechercher l'appui de leurs paroissiens pour obtenir des décimateurs et des patrons de meilleures compétences. Le conseil de Brabant s'en mêla, alors que l'affaire relevait de l'évêque ou de l'official. C'est ainsi que le traitement minimal fut fixé à cent ducats (355 florins), auquel s'ajoutait le casuel, c'est-à-dire les dons des fidèles au curé à l'occasion de certaines cérémonies religieuses, comme la célébration de messes d'enterrement ou d'anniversaire.

Au milieu du XVIII s., le curé d'Ernage jouissait, en plus des cent ducats réglementaires, du produit de trois bonniers de terre. Vers 1755, il reçut un supplément de 50 florins. En 1775, tout comme ses confrères de Saint-Géry, de Cortil et de Sauvenière, il obtint une nouvelle augmentation, portant sa portion congrue à 500 florins, indépendamment des revenus des terres et du

casuel.

L'abbé de Gembloux n'était pas seulement décimateur et patron à Ernage. Il l'était aussi à Chastre, à Cortil, à Gembloux, à Mont-Saint-Guibert, à Saint-Géry, à Sauvenière et à Tourpes (Hainaut). Dans cette dernière paroisse, il n'était pourtant qu'un des décimateurs.

Le recensement de 1786

L'empereur Joseph II (1765-1790), notre souverain, avait décidé la réorganisation des paroisses rurales de nos principautés. A cet effet, il fit rédiger, le 20 mai 1786, une ordonnance, demandant diverses informations aux gens de loi ou aux régents des villages et hameaux du pays. L'archiduchesse Marie-Christine et son époux, le prince royal Albert-Casimir de Saxe-Teschen, nos gouverneurs généraux, la publièrent le 25 mai. Les Ernageois s'empressèrent d'y répondre, le 29 mai. D'après leurs déclarations, leur localité, ressortissant de la terre (comté) de Gembloux, avait comme seigneur abbé du monastère bénédictin de cette ville. Elle contenait 474 habitants, y compris les enfants. Elle était constituée en paroisse, dirigée par un curé. La plupart de ses maisons étaient proches de l'église. Les plus éloignées ne s'en écartaient que d'un quart de lieue. Au surplus, les habitants de ces quartiers périphériques disposaient, pour se rendre au centre du culte, d'un chemin uni.

La confirmation de 1913

En 1913 survint à Ernage un événement d'ordre religieux exceptionnel. Mgr Th.-L. Heylen, évêque de Namur (1899-1941), confirma dans l'église les enfants de la paroisse et ceux des alentours. Depuis quarante années, le village n'avait plus reçu la visite d'un pasteur diocésain !

Le congrès eucharistique de 1925

Ernage fut le centre du congrès eucharistique régional en 1925. A cette occasion, la localité fut abondamment pavoisée. Plus de deux cents arcs de fleurs et de verdure y avaient été érigés. Ils émerveillèrent les deux mille participants à cette cérémonie, qui y virent un témoignage de la foi des paroissiens.

(a suivre)